

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

Nom de marque: Mark E II

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- 1.1 Nom du produit
- Nom de marque: Mark E II
- Numéro de l'article: SL45, ST-756, ST-757, ST-758, ST-760, ST-2145, ST-2146 EPA REG. #: 10324-108-3640
- 1.2 Restrictions conseillées pour l'utilisation: Aucune autre information pertinente disponible
- Utilisation recommandée: Dégraissant pour service alimentaire à usage intensif

Information sur la dilution du produit: 0.5 fl. oz (17,78 ml) par gallon d'eau pour la désinfection. (Temps de contact de 10 minutes)
0.5 fl. oz (17,78 ml) par gallon d'eau pour une désinfection sans contact avec les aliments. (Contact de 3 minutes)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ::

Stearns Packaging Corporation
4200 Sycamore Avenue (53714)
PO Box 3216

Madison, WI 53704-0216

Téléphone : 800-655-5008

Fax : 1-608-246-5149

Email : stearns@stearnspkg.com Site Internet : www.stearnspkg.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ChemTel:



L'Etats Unis: 800-255-3924

International: +1 (813) 248-0585




SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

Classification SGH

Produit tel que vendu	Produit à la dilution
 GHS05 corrosion corrosion cutanée 1C H314 lésions oculaires. 1 H318  toxicité aiguë. 4 H302	Pas de pictogramme irritation de l'œil 2B H320 provoque une irritation des yeux

Classification selon Directive 67/548/EEC o Directive 1999/45/EC

 C ; Corrosive R34 : provoque des brûlures	 xi ; irritant. R36 : provoque une irritation des yeux
 Xn ; nocif, irritant R22 : nocif en cas d'ingestion	

Informations particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Système de classification:



La classification correspond aux dernières éditions des listes CEE et prolongé par entreprise et de publications de données.

La classification est en conformité avec les dernières éditions des listes de substances internationales et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

(Contd. from page 1)

• 2.2 Éléments d'étiquetage SGH	
Produit tel que vendu	Produit à la dilution
• Étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008, l' SGH et HCS 2012	
Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP, l' SGH et l' HCS 2012	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
• Pictogrammes de danger	
  GHS07 GHS05	aucun
• Mention d'avertissement: Danger	aucun
• Déclarations sur les risques	
H302 Nocif en cas d'ingestion H314+H318 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires graves	Eviter le contact avec les yeux.
• Déclarations sur la sécurité	
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage. Porter des gants de protection. P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé. P270 Ne pas manger, buvez ou fumez en manipulant ce produit P260 Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols P305+351+338+310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile à faire – continuer de rincer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P303+361+353+310 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P301+330+331+310 En cas d'ingestion : Rincez la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304+340 EN CAS D'INHALATION : transportez la victime à l'air frais et garder confortablement respirer. P312 Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise P405 Stockez dans un endroit ferme a dé P501 Éliminez le contenu conformément aux réglementerions locales	Se laver les mains à fond après la manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile à faire – continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
• Autres dangers : Composants dangereux pour l'étiquetage:	
Alkyl (C12, C14, C16) Dimethyl Benzyl Ammonium Chloride, decyldimethyloctylammonium chloride, tetrasodium ethylenediaminetetraacetate, dimethyldioctylammonium chloride	















Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.2 Substance pure/mélange : Mélange
- Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 68424-85-1	Alkyl (C12,C14,C16) Dimethyl Benzyl Ammonium Chloride  Flam. Liq. 3, H226  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302	2.5-10%
CAS: 32426-11-2	decyldimethyloctylammonium chloride  Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; STOT SE 3, H335	2.5-10%
CAS: 64-17-5	ethanol  Flam. Liq. 2, H225	2.5-4%
CAS: 64-02-8	tetrasodium ethylenediaminetetraacetate  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302	2.5-10%
CAS: 5538-94-3	dimethyldioctylammonium chloride  Flam. Liq. 3, H226  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302	2.5-10%
CAS: 7173-51-5	didecyldimethylammonium chloride  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302	2.5-10%
CAS: 68439-46-3	alcohols, C9-11, ethoxylated  Skin Irrit. 2, H315, Eye Irrit. 2A, H319	2.5-10%

• Informations complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

SECTION 4. PREMIERS SOINS

• 4.1 Description des premiers secours

Produit tel que vendu	Produit à la dilution
<p>En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.</p> <p>En cas de contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.</p> <p>En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.</p> <p>En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.</p> <p>Protection pour les secouristes: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.</p> <p>Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique Voir Information toxicologique (section 11).</p>	<p>Aucun effet après contact oculaire connu. Rincer à l'eau pendant quelques minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.</p>
<p>• 4.2 Les plus importants symptômes et effets aigus et différés. Effet fortement caustique sur la peau et les muqueuses, Difficulté respiratoire, Tousser, Mal de tête, Vertiges, Troubles gastriques ou intestinaux, La nausée.</p>	
<p>• Dangers Risque de perturbation du rythme cardiaque. Danger de perforation gastrique. Risque de blessure grave aux yeux. La condition peut se détériorer avec la consommation d'alcool.</p>	<p>Aucun effet connu.</p>
<p>• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</p>	
<p>Si le traitement de la respiration de l'oxygène nécessaire. Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.</p>	<p>Traiter de façon symptomatique.</p>

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **5.1 Moyen d'extinction approprié :**
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inadéquats:
Aucun à notre connaissance.
- **Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:**
L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé..
- **5.2 Produits de combustion dangereux:**
Oxydes de carbone
- **5.3 Méthodes spécifiques d'extinction:** Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
- **Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Utiliser un équipement de protection personnelle.
- **Informations complémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Produit tel que vendu	Produit à la dilution
Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.	Utiliser un équipement de protection individuel requis.
• 6.2 Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement:	
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines
• 6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage:	
Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (ie. sable, terre, kiesलगुर, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.	Grands déversements: rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les voies navigables. Petits déversements: Essuyer avec un matériau absorbant.
SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE	
• 7.1 Conseils pour une manipulation sans danger:	
Produit tel que vendu	Produit à la dilution
Assurer une bonne ventilation / ventilation sur le lieu de travail. Empêcher la formation d'aérosols.	Laver soigneusement les mains après manipulation.
• Informations sur le feu - et des explosions:	
Protéger de la chaleur.	Pas de précautions nécessaires.
• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
• Stockage:	
• Conditions de stockage sûres	
Tenir hors de portée des enfants. Ne pas entreposer près des acides. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Fournir une ventilation pour les récipients. Éviter le stockage à proximité d'une chaleur extrême, de sources d'inflammation ou d'une flamme nue. Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Conserver à l'écart des agents oxydants.	Tenir hors de portée des enfants.
• Plus d'informations sur les conditions de stockage:	
Température d'entreposage : Garder du gel	Pas de précautions de stockage nécessaire.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

• 7.3 Utilisation finale spécifique (s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Des renseignements supplémentaires sur la conception des installations techniques: Sans autre indication, voir point

Produit tel que vendu

Produit à la dilution

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 ethanol

PEL (USA)	Long-term value: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
REL (USA)	Long-term value: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
TLV (USA)	Short-term value: 1880 mg/m ³ , 1000 ppm
EL (Canada)	Short-term value: 1000 ppm
EV (Canada)	Long-term value: 1,900 mg/m ³ , 1,000 ppm
LMPE (Mexico)	Long-term value: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm A4

N'est pas applicable

- DNEL Pas d'autres informations importantes disponibles.
- PNEC Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Informations complémentaires: Les listes valables lors de la fabrication ont été utilisés comme base.

• 8.2 Contrôle de l'exposition

• Équipement de protection individuelle

• Mesures d'hygiène:

Les mesures habituelles de précaution à respecter lors de la manipulation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Immédiatement après les vêtements souillés ou contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Les mesures habituelles de précaution à respecter lors de la manipulation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Immédiatement après les vêtements souillés ou contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.



• Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante. NIOSH approuvé le respirateur de vapeurs organiques équipé d'un préfiltre de poussière brouillard doit être utilisé.

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante. NIOSH approuvé le respirateur de vapeurs organiques équipé d'un préfiltre de poussière brouillard doit être utilisé.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

• Protection des mains:	
Produit tel que vendu	Produit à la dilution
 <p>Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation.</p>	Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales.
• Matériau des gants	
Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également des marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs matières, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifié avant l'application.	Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales.
• Temps de pénétration du matériau des gants	
<ul style="list-style-type: none"> • Temps de pénétration du matériau des gants Le fabricant des gants de protection doit connaître le temps de pénétration exact. être observé.	Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales.
• Pour les gants de contact permanent, les matériaux suivants sont appropriés: Gants en caoutchouc	
• Protection des yeux	
 <p>Lunettes de sécurité avec protections latérales</p>	Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales.
• Protection du corps:	
Non requis dans des conditions normales d'utilisation. La protection peut être nécessaire pour les déversements.	Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales.
• Limitation et contrôle de l'exposition dans l'environnement	
Pas d'autres informations importantes disponibles.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
• Des mesures de gestion des risques:	
Voir la section 7 pour plus d'informations .. Pas d'autres informations importantes disponibles.	Voir la section 7 pour plus d'informations .. Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
	Produit tel que vendu	Produit à la dilution
• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base		
<ul style="list-style-type: none"> • Informations Générales • Aspect: Aspect: Couleur: • Odeur: • Seuil de l'odeur: 	Liquide Rouge Agréable donnée non disponible	Liquide Rouge clair Agréable donnée non disponible
• Valeur du pH à 25 ° C:	8.0 ± 0.5	7.0 ± 0.5
• Changement d'état		
Point / intervalle de fusion:	Non déterminé.	Non déterminé.
Point / intervalle d'ébullition:	212 °F / 100 °C	212 °F / 100 °C
• Point d'éclair:	212 °F / 100 °C	Non déterminé.
• Inflammabilité (solide, gaz):	Pas applicable.	Non déterminé.
• Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.	Non déterminé.
• Décomposition thermique:	Non déterminé.	Non déterminé.
• Température d'autoinflammation:	Le produit est non autoinflammation.	Le produit est non autoinflammation.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges explosifs air / vapeur est possible.	Le produit ne présente pas de danger d'explosion.
• Limite d'explosivité, inférieure	Non déterminé.	Non déterminé.
Limite d'explosivité, supérieure	Non déterminé.	Non déterminé.
• Pression de vapeur @ 20° C. :	23 hPa	Non déterminé.
• Densité à 20 ° C:	0.9992 g/cm ³ (8.338 lbs/gal)	1.00 g/cm ³
• Densité relative	Non déterminé.	Non déterminé.
• Densité de vapeur	Non déterminé.	Non déterminé.
• Taux d'évaporation	Non déterminé.	Non déterminé.
• Solubilité dans l'eau:	Entièrement miscible.	Achévé
• Coefficient de partage (noctanol/ eau):	Non déterminé.	Non déterminé.
• Viscosité:		
Dynamic:	100 mPas	Non déterminé.
Kinematic:	Non déterminé.	Non déterminé.
• 9.2 Autre information	Pas d'autres informations importantes disponibles.	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit tel que vendu

- **10.1 Réactivité:** Stable dans des conditions normales
- **10.2 Stabilité chimique:**
- **Décomposition thermiques/ conditions à éviter:** Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications. Tenir à l'écart de la chaleur et des rayons directs du soleil.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Des vapeurs toxiques peuvent être libérées si chauffées au-dessus du point de décomposition. Réagit avec de nombreux produits de consommation en libérant du chlore ou des oxydes de chlore. Réaction exothermique avec des acides. Réagit avec certains métaux. Le contact avec les acides libère des gaz toxiques. Réagit avec les agents oxydants forts.
- **10.4 Conditions à éviter** Conserver à l'écart des agents oxydants.
- **10.5 Produits incompatibles:** Mise en garde! Ne pas utiliser en conjonction avec d'autres produits. Des gaz dangereux (chlore) peuvent être dégagés. Au contact d'un acide, dégagement des gaz toxiques. Agents oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Chlorure d'hydrogène (HCl), chlore, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

• **11.1 Informations sur les voies possibles d'exposition:** Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit tel que vendu	Produit à la dilution		
• Toxicité aiguë: 809 mg/kg (Rat)	Non-toxique à l'utilisation de dilution.		
• Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification:	• Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification:		
• Effet primaire d'irritation:			
<ul style="list-style-type: none"> • Peau: Provoque une irritation de la peau et les muqueuses. • Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. • Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu. 	Pas d'effets indésirables dus au contact avec la peau sont attendus. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.		
• Indications toxicologiques complémentaires:			
Le produit présente les dangers suivants selon la méthode de calcul de l'UE général Lignes directrices de classification pour les préparations telles que publiées dans la dernière version:			
Nocif, Corrosif, Avaler entraînera un fort effet caustique sur la bouche et la gorge et menacera la perforation de l'oesophage et de l'estomac. Danger par absorption cutanée Catégories cancérogènes : <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 5px;"> <tr> <td>• NTP (National Toxicology Program)</td> </tr> <tr> <td>None of the ingredients is listed.</td> </tr> </table>	• NTP (National Toxicology Program)	None of the ingredients is listed.	Non classé Aucun effet important ou danger critique.
• NTP (National Toxicology Program)			
None of the ingredients is listed.			

12 Ecological information

Produit tel que vendu

• 12.1 Toxicité

• **Toxicité pour les organismes aquatiques:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.3 Potentiel bioaccumulatif:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres effets néfastes:

• Notes générales:

Cette déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

En raison de données disponibles sur l'élimination / la décomposition et le potentiel de bioaccumulation d'un dommage prolongée de l'environnement est peu probable.

Classe de pollution des eaux 1 (Règlement allemand) (auto-évaluation): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts système.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **PBT:** Non applicable.


• **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
• 13.1 Méthodes d'élimination	
Produit tel que vendu	Produit à la dilution
• Recommandation	
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.	Le produit dilué peut être évacué vers un égout sanitaire. Jeter le contenant vide à la poubelle.

• Emballages non nettoyés:	
Produit tel que vendu	Produit à la dilution
• Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. • Agents de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.	Le produit dilué peut être envoyé à l'égout. Jeter le contenant vide à la poubelle.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT				
Produit tel que vendu				
• 14.1 Nombre-ONU • DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA				
		UN1903		
• 14.2 ONU Nom d'expédition • DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA				
		UN1903, désinfectants, liquides, corrosifs, n.o.s. (composé d'ammonium quaternaire), 8, PG III		
• 14.3 Classe de danger pour le transport (es) • DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA • Classe				
			Class : N/A 8 (C9) Corrosive 8 Corrosive	Label : LTD. QTY. 8 8
		DOT/ ADR/ IMDG,IATA		
• 14.4 Groupe d'emballage • DOT, ADR, IMDG, IATA				
		III		
• 14.5 Dangers pour l'environnement: • Polluant marin:				
		No		
• 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur				
		Avertissement: substances corrosives. 80 F-A,S-B		
• Quantité limitée (LQ) • catégorie de transport • code de restriction de tunnel				
		1L 3 E		
• ONU "Model Regulation":				
		UN1903, désinfectants, liquides, corrosifs, n.o.s. (composé d'ammonium quaternaire), 8, PG III		
Produit à la dilution non destinés au transport.				

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> • 15.1 Sécurité, santé et environnement Réglementations / législation particulières à la substance ou du mélange • États-Unis (USA) • SARA 		
Produit tel que vendu	Produit à la dilution	
<ul style="list-style-type: none"> • Section 311-12 (Substances extrêmement dangereuses): 		
Aucun des ingrédients est répertorié.	Aucun des ingrédients est répertorié.	
<ul style="list-style-type: none"> Section 313 (liste de produits chimiques toxiques): 		
Aucun des ingrédients est répertorié.		
<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des États-Unis TSCA : 		
Dans l'inventaire TSCA	Dans l'inventaire TSCA	
<ul style="list-style-type: none"> •California Prop 65 Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction: 		
<ul style="list-style-type: none"> • Chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer: 		
	Aucun des ingrédients est répertorié.	
<ul style="list-style-type: none"> • Chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de tout autre dommage sur la reproduction: 		
Aucun des ingrédients est répertorié.	Aucun des ingrédients est répertorié.	
<ul style="list-style-type: none"> • Chimiques connus pour causer toxicité pour le développement: 		
64-17-5	ethanol	Aucun des ingrédients est répertorié.
<ul style="list-style-type: none"> • Catégories cancérogènes 		
<ul style="list-style-type: none"> • EPA (Environmental Protection Agency) 		
Aucun des ingrédients est répertorié.	Aucun des ingrédients est répertorié.	
<ul style="list-style-type: none"> • Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) 		
64-17-5	ethanol 1	Aucun des ingrédients est répertorié.
		Aucun des ingrédients est répertorié.
<ul style="list-style-type: none"> • TLV (valeur limite établie par l'ACGIH) 		
64-17-5	ethanol A3	Aucun des ingrédients est répertorié.
<ul style="list-style-type: none"> • NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health) 		
Aucun des ingrédients est répertorié.	Aucun des ingrédients est répertorié.	
<ul style="list-style-type: none"> • OSHA-Ca (Sécurité & Administration de la Santé) 		
Tous les ingrédients sont répertoriés.	Tous les ingrédients sont répertoriés.	
<ul style="list-style-type: none"> • Canada 		
<ul style="list-style-type: none"> • Canada Liste intérieure des substances (DSL) 		
Tous les ingrédients sont répertoriés.	Tous les ingrédients sont répertoriés.	
<ul style="list-style-type: none"> • Canada Liste de divulgation des ingrédients (limite 0.1%) 		
64-17-5	ethanol	Aucun des ingrédients est répertorié.

Fiche de données de sécurité

SGH HCS 2012

• Canada Liste de divulgation des ingrédients (limite 1%)		
		Aucun des ingrédients est répertorié.
		Aucun des ingrédients est répertorié.
		Aucun des ingrédients est répertorié.
		Aucun des ingrédients est répertorié.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide.

- **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation de la peau.
 H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

R10 Inflammable.
 R21 / 22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
 R36 / 37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 R38 Irritant pour la peau.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R51 Toxique pour les organismes aquatiques.

SDS Nom de fichier: SL45 Mark E II SDS

- **Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
 ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 NFPA: National Fire Protection Association (USA)
 HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
 WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

- **Sources**

SDS Prepared by:
 JBE

Revision: Jun. 24, 2019